



AVIS PUBLIC

Avis est donné par la présente, conformément aux dispositions de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, que le conseil de la Ville de Candiac a cédé à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, pour la somme de UN DOLLAR (1 \$), un terrain vacant situé sur le territoire de la Ville de Candiac, connu et désigné comme étant le lot quatre millions cinq cent quarante-et-un mille neuf cent (4 541 900) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie.

DONNÉ à Candiac, ce 21 juin 2010.

Carole Lemaire
Greffière et directrice
Service du greffe